

**Avis adopté**

Séance plénière du 12 avril 2023

*Prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement*

**Déclaration du groupe CFE-CGC**

Cet avis a déjà un immense mérite. Celui de nous rappeler que la vieillesse, ce n'est ni infamant, ni une maladie.

Nous l'oublions parfois mais la démographie est têtue. 6,5 millions de personnes de plus de 75 ans en 2022. 2 de plus d'ici 2030. Et 2 de plus pour 2040.

Portée par le papy-boom, l'accélération 2030 – 2050 sera vertigineuse. 11 millions de français auront alors plus de 75 ans ; 3 millions d'entre-deux seront en perte d'autonomie. Rapporté aux capacités d'accueil actuelles – 600 000 places en EHPAD et 100 000 dans les habitats alternatifs – on mesure mieux l'ampleur de la tâche.

Un choc démographique est donc devant nous et sans une politique publique courageuse et soutenue, dans les villes comme dans les territoires ruraux, en France comme dans les Outre-mer, ce choc aura des répercussions économiques, sociales et sociétales.

Avec plus de 9 millions d'aidants familiaux, dont 50% de salariés, il concerne pleinement le monde du travail. Qui plus est, professionnels de l'accompagnement, du soin, de l'habitat, de la mobilité, ... nombreuses seront les professions mises sous tension.

C'est aussi un sujet politique car sans un sursaut d'ampleur et rapide sur la prévention, les impacts financiers de la perte d'autonomie, sur les comptes sociaux comme sur le reste-à-charge des familles, vont interroger le consentement à la solidarité.

Enfin, si cet avis a pour ambition d'orienter les politiques publiques, il porte aussi une dimension personnelle car dans toute démarche de prévention, les comportements individuels comptent.

Réaffirmation des libertés fondamentales pour les personnes âgées, lutte contre tous les types d'exclusion, renforcement de la prévention en entreprise, comme de la prévention environnementale, préoccupation des métiers du soin et de l'accompagnement, reconnaissance du rôle des aidants, soutien au développement des habitats alternatifs, y compris dans les territoires ruraux...

Le groupe CFE-CGC se retrouve pleinement dans cet avis.